

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

POURQUOI LES RETRAITÉS ÉTAIENT-ILS NOMBREUX DANS LES MANIFESTATIONS POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI ? PAS SEULEMENT PAR SOLIDARITÉ AVEC LES ACTIFS.

Ils savent que leurs régimes de retraite sont liés à la Sécurité sociale, à l'AGIRC-ARRCO, aux conventions collectives et, pour les fonctionnaires, au statut de la Fonction publique (ainsi qu'à l'IRCANTEC pour les non-titulaires).

Or, ces conquêtes sociales fondamentales sont menacées par la loi El Khomri, dite, par antiphrase, loi travail.

Les retraités sont frappés durement par la politique d'austérité. Ils continuent à se battre pour leurs propres revendications qui ont été à nouveau rejetées par Michel Sapin le 3 juin dernier (revalorisation annuelle au 1^{er} janvier, indexée sur l'évolution du salaire moyen, pas de pension inférieure au SMIC, rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés, retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants, etc.). Pire, on annonce un nouveau gel des pensions.

Seuls, les retraités n'ont pas fait reculer le gouvernement malgré de grandes manifestations nationales depuis 2014. Ils savent que c'est tous ensemble qu'il s'agit de le faire reculer, d'où leur présence dans les manifestations pour le retrait de la loi « travail ».

Le gouvernement au service du patronat « *Jamais un gouvernement n'a fait autant pour les entreprises* » [Manuel Valls le 30 juin dernier], inspiré par la Commission européenne, le FMI et la BCE, ne s'arrêtera pas en chemin si la

mobilisation ne le bloque pas. Son but proclamé : diminuer le « coût du travail ». Or, les conquêtes ouvrières ont abouti par la lutte des classes à inscrire dans la loi la Sécurité sociale (qui est du salaire socialisé-différé), les congés payés (qui sont un non travail payé), la majoration des heures supplémentaires, les retraites -financées par les cotisations sur salaire-, qu'elles soient par répartition ou par inscription dans le grand livre de la dette publique (pour les fonctionnaires d'État). Là encore, qui peut ignorer que la cible suivante de cette loi serait le statut des fonctionnaires et le code des pensions ?

Ceux qui entraînent dans la vie active ou qui travaillaient déjà en 1968 - retraités aujourd'hui - se souviennent des questions posées par la grève générale, ce qu'ils ont obtenu (une belle augmentation des salaires en particulier), ce qu'ils n'ont pas obtenu (sur le terrain politique). Depuis, les contre réformes des retraites et les luttes pour s'y opposer n'ont pas manqué. Les grèves de 1995 ont fait échec au plan Juppé, par contre, depuis, les reculs se sont succédés : Fillon 2003 ; Woert 2010 ; Ayrault 2013.

Toutes ces expériences sont inscrites dans la mémoire collective. Elles ont compté dans la formidable mobilisation depuis mars.

Au départ, la revendication claire de retrait a permis une solide unité d'action¹ entre CGT, FO, FSU, SUD, UNEF, UNL, FIDL. Sans préjuger de la suite, on peut dire que rien ne sera plus comme avant.

Les retraités d'aujourd'hui ont lutté pendant leur vie active pour défendre les conquêtes arrachées par leurs aînés et avoir de nouveaux droits. Ils luttent pour que leur retraite soit préservée. Ils contribuent à cette chaîne de générations : en luttant pour eux, ils luttent pour leurs enfants et vice-versa.

Philippe Bouyries - CE de l'UFR

¹ *Comme en 2014 et 2015 lors des mobilisations des retraités, la CFDT a choisi de soutenir la politique antisociale du gouvernement...*



Au CNRS, dans la foulée de 1968, les « hors-statut » (les précaires) se sont mobilisés pour avoir le statut des personnels (contractuels de l'État à statut 59-1405). Dispersés dans des dizaines voire des centaines de laboratoires, ils ont revendiqué cette garantie collective nationale. Il faut pouvoir s'appuyer sur ces remparts contre la prééminence des accords locaux dérogeant aux statuts nationaux que préfigure la loi « travail » - comme cela commence dans les COMUE-

